



**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER  
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog qui se tiendra, à 18 h 30, le lundi 9 mai 2022, la trésorière de la Ville déposera au conseil municipal le rapport financier consolidé de la Ville de Magog au 31 décembre 2021 et le rapport de l'auditeur indépendant en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Magog, le 21 avril 2022.

  
M<sup>e</sup> Sylviane Lavigne  
Greffière